

**Comité directeur des ressources halieutiques transfrontalières Canada – États-Unis  
Courtyard Marriot Boston Downtown/North Station, Boston (Massachusetts)**

**12 septembre 2018**

**Procès-verbal de la réunion**

**Participants canadiens :**

Mary Ellen Valkenier, Pêches et Océans Canada (MPO), coprésidente du Comité directeur  
Alain d'Entremont, coprésident de l'industrie au Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST)  
Terry Higgins, Comité d'intégration  
Ray Belliveau, coprésident du Comité consultatif du golfe du Maine (GOMAC)  
Roger Stirling, coprésident du GOMAC (par téléconférence)  
Kirsten Clark, MPO, Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT)  
Jennifer Ford, MPO, coprésidente du CERT  
Matthew Fraser, MPO, COGST  
John Couture, Institut des ressources naturelles d'Unama'ki, COGST  
Chelsey Karbowski, observateur d'une ONGE

**Participants américains :**

Michael Pentony, administrateur régional du GARFO, coprésident du Comité directeur  
Jennifer Anderson, NMFS, GARFO, coprésidente du Comité d'intégration  
Michael Asaro, NMFS, GARFO, coprésident du Comité sur les espèces en péril (via WebEx)  
Marianne Ferguson, NMFS, GARFO, Comité d'intégration  
Sarah Heil, NMFS, GARFO, COGST  
Tom Nies, directeur exécutif du NEFMC  
Michael Pentony, NMFS, GARFO, coprésident du Comité directeur  
Mike Simpkins, NMFS, NEFSC, CERT  
Katherine Sosebee, NMFS, NEFSC, coprésidente du CERT  
Terry Stockwell, vice-président du NEFMC, coprésident du COGST  
Spencer Talmage, NMFS, GARFO, Comité d'intégration

**Mot d'ouverture**

M. Mike Pentony ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à la délégation canadienne à Boston et remercie les organisateurs de la réunion et le Conseil pour leur travail. Il poursuit en faisant le point sur plusieurs dossiers. Il indique que le Magnuson Stevens Act Reauthorization Bill a été adopté par la Chambre des représentants en juillet et qu'il est maintenant entre les mains du Sénat. Il précise qu'il y a de nombreux projets de loi complémentaires, mais qu'ils ne sont pas harmonisés et qu'ils doivent encore être soumis au Sénat cette année pour être éventuellement adoptés.

Il informe ensuite les participants qu'à l'heure où se tient cette réunion, 600 décès de phoques ont été signalés dans le Maine, au New Hampshire et au Massachusetts. Les résultats des tests de dépistage de la maladie de Carré et de la grippe aviaire ont été positifs chez certains phoques, mais il n'a pas encore été confirmé que ces maladies étaient la cause du décès et d'autres examens sont en cours. Le National Marine Fisheries Service (NMFS), qui a déclaré que ces décès constituaient un épisode de mortalité

inhabituelle, concentre ses ressources économiques et de recherche sur cette question. Le NMFS travaille également avec le Center for Disease Control pour communiquer des conseils sur la façon d'approcher correctement les phoques échoués et d'aider les communautés et les villes à éliminer les carcasses. De nouveaux renseignements seront communiqués à mesure que la situation évoluera dans les semaines à venir.

M. Pentony signale qu'il y a eu un décès de baleine noire de l'Atlantique Nord dans les eaux américaines en août, le deuxième décès de baleine noire de l'Atlantique Nord en 2018. Un mâle de cette espèce, âgé d'environ un an et demi et mesurant quelque 30 pieds de long, a été aperçu dérivant au large de Martha's Vineyard fin août. C'est probablement l'un des cinq baleineaux nés en 2016-2017. L'autopsie a révélé 11 lésions qui concordent avec un empêtrement, mais aucun engin n'a été trouvé avec la baleine. D'autres analyses seront réalisées dans le cadre de l'autopsie. M. Pentony indique que la réunion de l'Équipe de réduction des prises de grands cétacés de l'Atlantique aura lieu début octobre, en attendant l'adoption du budget fédéral avant la fin de l'exercice financier.

M. Pentony mentionne que la dernière évaluation des stocks montre que le maquereau fait l'objet d'une surpêche. Le Mid Atlantic Fishery Management Council, qui gère le stock, a proposé un plan quinquennal de rétablissement, avec des débarquements de 17 000 tonnes métriques (tm) aux États-Unis et de 10 000 tm au Canada en 2019. La prochaine évaluation du stock aura lieu en 2020. Les progrès accomplis à l'égard du rétablissement seront évalués à ce moment-là.

M<sup>me</sup> Mary-Ellen Valkenier remercie ensuite les organisateurs de la réunion et les participants du Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST). Elle signale qu'il y a eu un changement ministériel en juillet. L'honorable Jonathan Wilkinson, de North Vancouver, était secrétaire parlementaire avant d'être nommé ministre. Il s'est déjà rendu sur la côte est et s'occupe des questions clés. Elle ajoute qu'Annette Daley est maintenant directrice régionale de la Gestion des pêches (elle occupait jusqu'alors le poste de directrice régionale de la Gestion des écosystèmes et de directrice des Océans). Parmi les personnes occupant de nouveaux postes figurent également Wendy Williams, directrice des Océans, et Christie Chute, directrice de la Conservation du milieu marin, Secteur des écosystèmes aquatiques, qui sera responsable de la mise en œuvre du plan en cinq points du Canada pour atteindre ses objectifs de conservation marine de 10 % d'ici 2020. M<sup>me</sup> Valkenier informe les participants que le gouvernement du Canada continue de solliciter les commentaires du public sur les modifications proposées au Parlement pour renforcer la *Loi sur les pêches* du Canada aux termes du projet de loi C-68. La période de présentation des commentaires se termine le 21 septembre 2018. Elle annonce également que le Canada a introduit de nouvelles règles pour l'observation des baleines et l'approche des mammifères marins, de sorte que quiconque contrevient au Règlement sur les mammifères marins peut maintenant être poursuivi pour infraction en vertu de la *Loi sur les pêches*.

## **Résultats 2018 du CERT**

### *Évaluation de la morue*

M<sup>me</sup> Kirsten Clark indique que les indices de biomasse des relevés pour la morue dans la partie est du banc de Georges ont diminué pour les trois relevés de 2017, et que le recrutement reste faible. En 2018, le total autorisé des captures (TAC) pour ce stock est de 950 tm; la recommandation de prises du CERT pour 2019 est de 676 tm pour un risque neutre, et de 602 tm pour un risque faible. Même en l'absence de pêche, le stock ne devrait pas augmenter entre 2019 et 2020 ni entre 2020 et 2021 d'après le modèle

d'analyse de la population virtuelle (APV) étant donné que la cohorte de 2013 arrive à l'âge où la mortalité naturelle est élevée. Le CERT déclare également que même s'il fournit des conseils fondés sur les approches de modélisation existantes cette année, les résultats de ces approches sont de moins en moins fiables aux fins de la gestion et qu'il est urgent d'adopter une autre approche pour formuler les conseils liés à l'état des stocks.

### *Aiglefin*

M<sup>me</sup> Clark signale qu'il y a une évolution rapide des indices de stock d'aiglefin cette année. M<sup>me</sup> Clark déclare qu'ils communiqueront l'information dont ils disposent dans l'évaluation en 2019, et que l'analyse rétrospective et les résultats du modèle pourraient fournir plus d'indications sur l'évolution sur deux ans. Elle informe les participants que la population dépend de la classe d'âge de 2013 et que le CERT recommande une fourchette comprise entre 23 000 tm et 27 500 tm pour les prises en 2019.

### *Limande à queue jaune*

M<sup>me</sup> Katherine Sosebee indique que la tendance à la baisse de la population de limandes à queue jaune est relativement semblable à celle des années précédentes. On considère que la population a atteint un niveau très faible, et les signes de recrutement sont faibles. Le CERT recommande une limite supérieure pour le taux d'exploitation de 6 % pour les recommandations de prises, ce qui donne 68 tm pour 2019. M. d'Entremont fait remarquer qu'en 2014, un examen des points de référence a donné lieu à l'approche empirique et que, parmi les trois espèces, la limande à queue jaune est celle pour laquelle l'examen de cette approche empirique a été le plus cohérent et le plus complet.

### *Parts allouées*

M<sup>me</sup> Clark précise que l'objectif des parts allouées est d'atteindre des taux d'exploitation similaires au Canada et aux États-Unis. Le CERT a accepté d'utiliser une combinaison de répartition actualisée des ressources et d'historique de la pêche (de 1967 à 1994) et le cadre de référence pour les parts allouées n'a pas été modifié.

### *Cadre de référence 2019 du CERT et calendrier des réunions*

M<sup>me</sup> Jennifer Ford explique que le CERT reçoit chaque année des demandes de conseils sur la récolte de ressources transfrontalières de la part du COGST, et utilise ensuite ces conseils pour élaborer le cadre de référence du CERT pour l'année à venir. Elle fait remarquer que le modèle pour la morue suscite des préoccupations et que le COGST a demandé au CERT d'étudier d'autres méthodes pour fournir temporairement des conseils concernant les prises jusqu'à ce qu'un examen des points de référence puisse être effectué pour le stock.

Les membres discutent de l'éventualité que le CERT ne prodigue pas de conseil concernant les prises pour la morue en 2019. On fait remarquer qu'il peut être intéressant d'offrir une fenêtre de deux ans au personnel chargé de l'évaluation afin qu'il mette au point une meilleure approche pour formuler des conseils concernant ce stock, au vu des vives préoccupations exprimées par le CERT au sujet des méthodes existantes. En 2019, le CERT mettrait à jour les indicateurs clés des stocks.

### *Autre*

M<sup>me</sup> Daley demande s'il faudrait reprendre certains éléments à l'identique pour les trois espèces, étant donné que les dernières puces correspondant à chacune des trois espèces parlent de la pertinence des conseils. M<sup>me</sup> Ford répond que même si les approches sont très différentes pour chaque stock, le CERT pourra examiner s'il est possible d'harmoniser davantage les cadres de référence lorsque les prochains seront rédigés.

### *Processus*

Comme ce processus constituerait un changement important par rapport aux années précédentes, le Comité directeur demande du temps pour examiner les cadres de référence provisoires avant de les approuver. Les membres du CERT mentionnent également qu'ils veulent donner au personnel d'évaluation l'occasion d'examiner les cadres de référence provisoires pour 2019 avant de les finaliser. Une version finale des cadres de référence 2019 sera transmise au Comité directeur dans un délai de deux semaines pour approbation finale.

## **Rapport du COGST**

M. Stockwell commence par résumer la réunion du COGST et remercie tous les participants pour le travail acharné qu'ils ont accompli au cours de la réunion.

### *Limande à queue jaune*

M. Stockwell indique que le COGST a convenu d'un total autorisé des captures (TAC) de 140 tm pour 2019, soit le quota le plus bas jamais enregistré. Il fait part de considérations particulières concernant le relevé du printemps 2018 du NMFS, qui comportait moins de traits dans les secteurs clés et moins de traits globalement par rapport à la normale.

### *Aiglefin*

M. d'Entremont indique que le COGST a convenu d'un TAC de 30 000 tm, réparti à parts égales entre les États-Unis et le Canada. Il demande au Comité directeur de considérer l'examen des points de référence comme une priorité, car le modèle actuel a été élaboré en 1998. Il répète que le cycle pour les avis sur les prises est de deux ans pour cette espèce. Il ajoute que les grandes classes d'âge croissent plus lentement en raison de la croissance dépendant de la densité. M. d'Entremont termine le résumé en disant que l'aiglefin est un stock sain, mais qu'il y a des problèmes de gestion à régler.

### *Morue*

M. Stockwell indique que le COGST a convenu d'un TAC de 650 tm pour 2019, dont 461 tm pour le Canada et de 189 tm pour les É.-U. Il souligne que les pêcheurs canadiens ont besoin de quotas de morue pour pêcher l'aiglefin.

### *Réunion intercession – hiver 2019*

M. d'Entremont poursuit son rapport du COGST en proposant la tenue d'une réunion intersession à l'hiver 2019 pour rouvrir les discussions sur les échanges de quotas. Le COGST a déjà discuté des échanges de quotas en 2011-2013. M. d'Entremont indique que des livres blancs ont été rédigés sur le sujet et qu'ils seront communiqués au groupe. Il souligne que la mise en œuvre de tout processus de transfert de quotas prendra du temps. M. d'Entremont demande aux deux pays de consulter leurs intervenants des pêches respectifs afin de savoir s'ils sont intéressés par l'échange de quotas et de réfléchir aux échanges qui auraient du sens. M. Nies déclare que les États-Unis doivent discuter des échanges de quotas à l'interne et souligne que le New England Fishery Management Council a de nombreuses priorités et qu'il pourrait être difficile d'aborder cette question à court terme.

### **Mot de la fin**

M. Pentony clôt la réunion en remerciant tous les participants pour leur travail acharné et leur présence. M<sup>me</sup> Daley reconnaît qu'il y a eu des discussions difficiles. Certaines de ces difficultés sont liées au fait que la faiblesse des stocks est synonyme de davantage de variabilité. Parmi les autres problèmes, il y a le moment auquel le relevé de printemps du NMFS a été réalisé et les recommandations du Comité des sciences et des statistiques (CSS), ainsi que la recommandation du CSS concernant la limande à queue jaune en raison des conditions météorologiques et des problèmes de navires. M. Nies souligne que la limande à queue jaune est une espèce pêchée accessoirement extrêmement importante pour la pêche au pétoncle.

M<sup>me</sup> Valkenier se dit satisfaite des résultats du COGST et indique qu'elle soumettra les chiffres au ministre des Pêches et des Océans et à la Garde côtière canadienne pour approbation. M. Pentony déclare accepter également les chiffres et remercie le COGST de ses efforts. Il informe les participants que les chiffres seront soumis à l'approbation du New England Fishery Management Council lorsque celui-ci se réunira mi-septembre.

Les participants fixent ensuite les dates de la téléconférence du Comité directeur en avril et de la réunion en personne en septembre l'année prochaine (voir ci-dessous).

### **Mise à jour du Groupe de travail sur les espèces en péril – Vendredi 14 septembre 2018 par webinaire**

#### *Mises à jour concernant la baleine noire de l'Atlantique Nord*

M. Mike Asaro signale que le 27 août, une carcasse de baleine noire a été repérée au large de Martha's Vineyard et qu'elle a fait l'objet d'une autopsie trois jours plus tard. Les organes internes étaient en bon état, malgré des blessures externes, ce qui laisse penser que la baleine est morte peu de temps avant l'autopsie, en s'empêtrant près de l'endroit où elle a été découverte. Le NMFS a observé de jeunes baleines noires mortes noyées parce que les juvéniles ne sont pas capables de briser ou de traîner l'engin comme les adultes. L'animal était un mâle de 30 pi et probablement un baleineau du vêlage de l'hiver 2016-2017. Il fait remarquer que la baleine était petite pour son âge, une tendance que le NMFS a observée récemment au niveau de la taille des baleines noires, ce qui rend difficiles les estimations de l'âge fondées sur la taille. Aucun engin n'était présent, mais il y a de bonnes raisons de croire que le décès est dû à un empêtrement. Toutefois, d'autres causes de décès potentielles ne peuvent pas être écartées.

#### *Aperçu de l'article 7 de l'Endangered Species Act*

M. Asaro donne ensuite un aperçu du processus de consultation en vertu de l'article 7 de l'*Endangered Species Act* (ESA) afin de replacer la situation de la baleine noire dans le contexte. En vertu de l'article 7, NOAA Fisheries tient une consultation en son sein pour autoriser les pêches. Le NMFS mène une consultation permanente en vertu de l'article 7 pour un certain nombre de pêches sur la côte est des États-Unis, y compris celles susceptibles d'avoir un effet sur la baleine noire. Les consultations précédentes ont conclu que les pêches commerciales ne menacent pas l'existence continue des espèces protégées par l'ESA, baleine noire comprise. Le NMFS anticipe actuellement le résultat de ce processus, qui pourrait donner lieu à des mesures raisonnables et prudentes ou à des solutions de rechange raisonnables et prudentes, selon l'avis biologique.

Lorsqu'on lui demande s'il est prévu d'examiner d'autres pêches et de fournir un avis biologique, y compris pour le crabe nordique, M. Asaro répond que le crabe nordique devrait être analysé dans le cadre de l'avis biologique sur le homard et qu'il vérifiera à nouveau les pêches du crabe nordique, de la mactre d'Amérique et de la palourde américaine (non amorcé). M. Nies déclare qu'il pense que M. Asaro a raison et que l'accès de la mactre d'Amérique à la zone de gestion de l'habitat (ZGH) au large de Nantucket pourrait amener à se demander si cette pêche fait actuellement l'objet d'un examen. M. Asaro répond qu'avec les baleines noires, le NMFS se concentre généralement sur les engins fixes et les lignes verticales ancrées.

#### *Équipe de réduction des prises de grands cétacés de l'Atlantique*

M. Asaro explique rapidement que l'Équipe de réduction des prises de grands cétacés de l'Atlantique est un processus relatif à la *Marine Mammal Protection Act* visant à élaborer des mesures et des options pour réduire les répercussions des pêches sur la baleine noire. Cette Équipe a été créée en 1996 afin de réduire les prises accidentelles de baleines noires, de rorquals communs et de petits rorquals dans les casiers/pièges et les filets maillants des pêches commerciales dans la partie est des eaux américaines en vue de faire passer le nombre de blessures graves et de décès sous la barre du prélèvement biologique potentiel (PBP). M. Asaro présente une chronologie des activités de l'Équipe qui comprennent notamment l'imposition d'exigences strictes concernant les maillons de sécurité, de fermetures saisonnières de la pêche au filet maillant, de lignes-mères plongeantes et d'un nombre minimal de casiers par chalut.

M. Asaro expose ensuite les enjeux de la prochaine réunion de l'Équipe de réduction des prises qui aura lieu du 9 au 12 octobre à Rhode Island. Les objectifs de rétablissement de la population ne sont pas atteints, il y a un manque de productivité et les enchevêtrements se maintiennent à un taux non durable. Comme l'analyse des cicatrices est un autre sujet de discussion, les membres d'Équipe de réduction des prises ont été invités à soumettre des propositions pour réduire les lignes verticales. Ensuite, l'Équipe de réduction des prises délibérera et modifiera les propositions, et verra s'il y a un accord. Les conclusions sur les ralingues moins résistantes seront présentées, et l'Équipe de réduction des pêches examinera plusieurs options de pêche sans cordage, qui sont en grande majorité à l'état de prototype. Le groupe de travail de l'Équipe s'est réuni précédemment pour examiner les coûts et les inconvénients. Il mène actuellement un projet de recherche coopérative pour perfectionner et élaborer des options de pêche sans cordage afin d'améliorer la faisabilité. Le groupe de travail sur la pêche sans cordage travaille sur un calendrier à bien plus long terme et reconnaît qu'il faut encore développer et perfectionner la technologie. Il y aura une réunion de suivi en février 2019. Les propositions reçues en

octobre soulèveront probablement beaucoup de questions, de sorte qu'un temps considérable sera consacré à l'analyse des propositions entre la réunion d'octobre et celle de février.

#### *Groupe de travail bilatéral sur la baleine noire Canada – États-Unis*

M. Asaro fait remarquer que ce groupe travaille en coopération depuis environ un an, partageant des expériences de gestion et des données scientifiques, afin que les deux pays apprennent l'un de l'autre et planifient des collaborations à l'avenir. Il précise que la collaboration scientifique est importante et que la NOAA prépare actuellement un relevé dans le golfe du Saint-Laurent et étudie la technologie acoustique passive en utilisant l'aire de répartition de la baleine noire et la technologie des engins de pêche. La prochaine réunion du groupe aura lieu le 3 octobre à Boston.

#### *Épisode de mortalité inhabituelle de pinnipèdes dans le nord-est*

M. Asaro décrit des échouages importants de phoques communs et de phoques gris en juillet, août et septembre dans le golfe du Maine. Il indique que les chiffres sont largement supérieurs à la moyenne : 853 phoques échoués, 660 phoques morts. Un épisode de mortalité inhabituelle a été déclaré le 31 août, ce qui débloque des fonds et une expertise vétérinaire pour faire face à l'épisode de mortalité. Les premiers tests ont donné des résultats positifs au dépistage du virus de la maladie de Carré et de la grippe aviaire, ce qui ressemble à un épisode de mortalité inhabituelle qui a eu lieu en 2011. Il ajoute que les phoques sont extrêmement proches les uns des autres dans les échoueries. Le NMFS travaille actuellement avec l'État et les autorités locales pour déterminer comment manipuler les carcasses en toute sécurité.

#### *Le point sur les espèces en péril au Canada*

M<sup>me</sup> Annette Daley commence par remercier Mike et lui dit qu'elle apprécie qu'il ait souligné les efforts de collaboration permanents. Lorsqu'elle décrit les efforts du Canada pour réagir à l'épisode de mortalité inhabituelle des baleines noires, elle indique que le MPO a beaucoup collaboré avec l'industrie de la pêche pour intervenir en cas d'empêchement. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de décès dans les eaux canadiennes et les cas d'empêchement sont nettement moins nombreux. Sur les deux cas d'empêchement supposés, dans l'un des cas, on pense qu'une baleine s'est débarrassée de l'engin et dans l'autre, la baleine a été désempêtrée. Elle signale que le Canada a mis en place des mesures obligatoires et facultatives de gestion des pêches pour remédier à la situation, dont des fermetures statiques et dynamiques. Les zones de ralentissement du golfe du Saint-Laurent sont dans une zone statique pour la majeure partie de la saison, à partir d'avril. Étant donné que la moitié des décès (d'après les autopsies) survenus dans le golfe du Saint-Laurent en 2017 seraient dus à des collisions avec des navires, les efforts ont porté principalement sur les collisions avec les navires et l'empêchement afin de réduire les blessures et la mortalité. M<sup>me</sup> Daley explique que l'activité de pêche a été fortement perturbée dans le golfe du Saint-Laurent en 2018, notamment les pêches du crabe des neiges et du homard. Elle ajoute que le MPO mènera des consultations sur l'amélioration des mesures visant à réduire les effets sur les pêches, tout en maintenant les niveaux de risque pour la baleine noire de l'Atlantique Nord.

M<sup>me</sup> Heidi Schaefer évoque ensuite les efforts d'intervention, indiquant que même si l'accent est mis sur la prévention, le MPO a également accru son intervention dans le cadre du Programme d'intervention auprès des mammifères marins et finance les organismes d'intervention à hauteur d'un million de

dollars par an. Le MPO a également réinstauré le désempêtréement des baleines noires de l'Atlantique Nord par des organismes d'intervention qu'il a autorisé à effectuer cette action sur de grandes baleines. Sur le plan de la recherche, M<sup>me</sup> Schaefer mentionne que le gouvernement canadien fournit un soutien aux groupes qui font l'essai d'engins sans cordage et a travaillé avec des partenaires de recherche pour développer une application de cartographie en temps réel sur le Web (WhaleMap) qui donne accès à des renseignements sur les observations de baleines noires.

Elle décrit une collaboration entre le MPO et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) à l'appui de l'intervention, qui contribuera au rétablissement des espèces de baleines en voie de disparition au Canada, dont la baleine noire. Un financement sera octroyé à des projets de recherche universitaires de grande envergure axés sur la santé de ces baleines et sur les agents de stress qui leur nuisent. Le MPO participe également à d'autres initiatives de recherche menées actuellement, notamment l'analyse de données acoustiques, l'amélioration de la détection en temps réel des baleines noires, et des travaux visant à mieux comprendre la répartition des proies.

Sur le plan de la surveillance, M<sup>me</sup> Schaefer indique que le MPO et ses partenaires surveillent les baleines noires de très près et de façon exhaustive en utilisant la surveillance aérienne, des navires, des planeurs autonomes et des enregistreurs acoustiques ancrés. Ces outils sont utilisés quotidiennement pour mettre en place des fermetures dynamiques et intervenir en cas d'empêtréement. M<sup>me</sup> Daley ajoute que le Canada a considérablement accru sa capacité de surveillance des baleines, comme M<sup>me</sup> Schaefer l'a mentionné, et qu'il existe un processus pour accroître la surveillance et mettre en œuvre des fermetures dynamiques. En ce qui concerne le secteur des transports, il y a une exigence de surveillance des voies de navigation.

Sur le plan de la réglementation, M<sup>me</sup> Schaefer explique que le MPO a modifié le Règlement sur les mammifères marins en vertu de la *Loi sur les pêches* pour mieux protéger les baleines noires et d'autres espèces de baleines en limitant les distances d'approche des navires et en interdisant les perturbations causées aux baleines. Un soutien est également apporté aux partenaires des pêches qui lancent des projets visant à réduire les risques d'enchevêtréement pour les baleines noires.

S'agissant des prochaines étapes, elle déclare que le MPO collaborera avec l'industrie pour évaluer l'efficacité des processus de gestion lancés cette année à prévenir les empêtréements. Ce travail nécessitera de mener de vastes consultations auprès de l'industrie de la pêche afin de peaufiner et d'ajuster les mesures visant à réduire les risques d'empêtréement pour les baleines noires tout en minimisant les effets sur les communautés de pêcheurs. Des examens internes seront également réalisés pour comprendre et optimiser les processus, comme les processus de collecte et de partage de l'information. Ce travail sera coordonné dans l'ensemble des régions du MPO du Canada atlantique afin d'appuyer l'élaboration de mesures éclairées et efficaces dans chaque zone et pour chaque pêche pendant les prochaines saisons de pêche. Elle ajoute que le MPO est en train d'actualiser le plan d'action de la *Loi sur les espèces en péril*, qui tiendra compte des événements des dernières années. Le plan couvrira l'ensemble des menaces qui pèsent sur les baleines noires, pas uniquement les pêches.

M<sup>me</sup> Daley conclut la discussion en remerciant M<sup>me</sup> Schaefer pour son exposé et en indiquant que le Comité et ses participants continueront d'être tenus au courant. Les renseignements transmis concerneront notamment une consultation avec l'industrie d'ici décembre et des discussions sur les changements obligatoires qui doivent être en place d'ici début janvier 2019.

**PROCHAINES RÉUNIONS :**

- **Téléconférence du Comité directeur : le 30 avril 2019, de 14 h à 16 h, heure normale de l'Atlantique (de 13 h à 15 h, heure normale de l'Est)**
- **CERT : du 9 au 11 juillet 2019, Saint-Andrews, Nouveau-Brunswick**
- **COGST : les 10 et 11 septembre 2019, Halifax, Nouvelle-Écosse**
- **Comité directeur, les 11 et 12 septembre, Halifax, Nouvelle-Écosse**